Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260604-F_2026_0044-DE

BRÉHAN

COMMUNE DE BREHAN
4 Rue Saint Louis 56580 BREHAN
Téléphone : 02 97 38 81 31
Courriel : mairie.brehan@brehan.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

En exercice : 19
Présents : 17
Votants : 17

N° de délibération
F-2026/0044

L'an deux mille vingt-six, le 4 Juin à 19 h 30

Le Conseil Municipal de la Commune de BREHAN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. Jean GUILLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 Mai 2026

PRESENTS : Mr GUILLOT Jean – Mr LORAND Daniel – Mme AUBRY-BELNA Gaëlla – Mr RIVALLAIN Didier – Mme GUYOT Annie – Mr BOULVAIS Sébastien –Mme CHARLES Annie – Mr KERGREOHENN Eric – Mme CADIO Claire – Mr ROPERT Guillaume – Mme MACÉ Magalie - Mr BUSSON Ludovic - Mr BARTHELEMY Miguel - Mme ROBIC Elise – Mr BAUD Loic - Mme LE CORRE Séverine – Mr LÉVÊQUE Gérard

ABSENT EXCUSE : Mme LAUNAY Estelle – Mme LE SEYEC Sandrine

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme MACÉ Magalie

OBJET : RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION D'OUVERTURE DE CREDIT

Monsieur le Maire expose que le contrat d'ouverture de crédit souscrit auprès du Crédit Agricole du Morbihan arrivé à son terme le 25 Juin 2026.

Monsieur le Maire propose le renouvellement de la ligne de crédit pour le financement des besoins de trésorerie de la commune à hauteur de 150 000,00 €.

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a pris la décision suivante :

ARTICLE 1 : Pour le financement de ses besoins de trésorerie, la Commune de Bréhan décide de contracter auprès du Crédit Agricole du Morbihan, une ouverture de crédit d'un montant de 150 000€ dans les conditions suivantes :

Montant : **150 000€**

Durée : **12 Mois**

Index des tirages :

- **Taux variable** – Euribor 3 mois moyenné + 1.340 % (Taux Mai 2026 : 3.530 %)
- **Montant minimum des tirages et des remboursements** : 5 000 €
  - Périodicité de facturation des intérêts : **Trimestrielle**
  - Commission d'engagement : **NEANT**
  - Commission de non utilisation : **NEANT**
  - Frais de mise en place : 0.15 %

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 056-215600248-20260604-F_2026_0044-DE

ARTICLE 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer le contrat d'ouverture de crédit avec le Crédit Agricole du Morbihan.

ARTICLE 3 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à procéder sans autre délibération aux demandes de versements des fonds et aux remboursements des sommes dues dans les conditions prévues par le contrat d'ouverture de crédit.

Pour copie conforme,
BREHAN, le 8 Juin 2026
Le Maire

